



REFERENTIEL DE CERTIFICATION

DIPLÔME DE LA NOUVELLE CALEDONIE DE CAPITAINE DE NAVIRE DE LONGUEUR INFÉRIEURE OU ÉGALE A DIX METRES (options pêche côtière ou transport de passagers)

Niveau 4

VERSION : 2020

SOMMAIRE

1.	DESCRIPTION DE L'EMPLOI-TYPE	3
1.1.	Définition de l'emploi type.....	3
1.2.	Références de la certification.....	3
2.	CERTIFICATS PROFESSIONNELS UNITAIRES.....	4
3.	MODALITES D'ACCES A LA FORMATION ET A LA CERTIFICATION.....	5
3.1.	Modalités d'accès a la formation	5
3.2.	Conditions et modalités d'accès a la certification.....	5
3.3.	Correspondance avec la version précédente de la certification.....	6
3.4.	Equivalences de CPU	7
3.5.	Accès aux personnes en situation de handicap	7
4.	MODALITES D'EVALUATION DES CANDIDATS.....	8
4.1.	Modalités d'évaluation des candidats issus d'un parcours de formation	8
4.2.	Modalités d'évaluation des candidats issus d'un parcours discontinu ou d'une validation partielle	11
4.3.	Modalités d'évaluation des candidats VAE	14
4.4.	Synthèse des modalités d'évaluation.....	15
5.	MODALITES D'ORGANISATION DES EPREUVES.....	19
5.1.	Composition du Jury.....	19
5.2.	Conditions particulières de surveillance et de confidentialité prévues au cours de l'examen.....	19
5.3.	Plateau technique	19
5.4.	Aménagements d'épreuves pour les personnes en situation de handicap.....	19
6.	CONDITIONS DE DELIVRANCE DE LA CERTIFICATION	20

1. DESCRIPTION DE L'EMPLOI-TYPE

1.1. DEFINITION DE L'EMPLOI TYPE

Le capitaine à bord d'un navire professionnel de longueur hors tout inférieure ou égale à dix mètres, armé au commerce de transport de passagers ou à la pêche côtière détermine et commande les manœuvres de déplacement du navire et son exploitation. Il assure la sécurité de sa navigation, des personnes embarquées et de sa cargaison, tout au long du trajet maritime dans le respect des réglementations existantes.

Ses compétences lui permettent de manœuvrer son navire dans diverses situations en exploitant les documents nautiques et équipements nécessaires à la navigation. Il maintient son navire en bon état de navigabilité par des actions préventives mais également correctives si besoin.

Le capitaine peut être amené à exploiter en son nom le navire et avoir le statut d'armateur. Pour pérenniser son activité économique, il maîtrise la gestion comptable et administrative.

Pour l'activité de pêche, le capitaine assure les opérations de pêche en respectant les principes du développement durable. Il traite les captures en garantissant la qualité du produit.

Pour l'activité de transport de passagers, le capitaine met en œuvre ses prestations en valorisant le milieu marin. Afin d'assurer un accueil de qualité à sa clientèle, il a un niveau de maîtrise suffisant de l'anglais. Il assure la promotion de ses produits touristiques en s'appuyant sur divers supports de communication. Il intègre le réseau des partenaires touristiques afin d'assurer le développement de sa structure.

1.2. REFERENCES DE LA CERTIFICATION

Niveau de
Qualification : 4

Domaine : N - Transports et logistique

Spécialité : NSF 311u Conduite des véhicules automobiles, maritimes et aériens,
engins de transports terrestres

Fiche ROME : N3101 - Encadrement de la navigation maritime

Formacode® : 31892 - capitaine marine

2. CERTIFICATS PROFESSIONNELS UNITAIRES

Le diplôme de capitaine à bord des navires de longueur inférieure ou égale à dix mètres est composé de cinq certificats professionnels unitaires (CPU) qui valident les compétences suivantes.

CPU	COMPETENCES ASSOCIEES
CPU 1 Assurer la sécurité à bord du navire	C1 Maîtriser les techniques de survie en mer en cas d'abandon du navire
	C2 Prévenir et lutter contre l'incendie
	C3 Agir immédiatement lorsque survient un accident ou autre urgence médicale
	C4 Appliquer les procédures d'urgence et participer à la prévention de la pollution du milieu marin
	C5 Observer des pratiques de travail sûres et prendre les précautions requises en matière de santé et de sécurité au travail
CPU 2 Préparer et organiser le déplacement du navire	C6 Préparer une route
	C7 Manœuvrer son navire
	C8 Maintenir le navire en état de navigabilité
CPU 3 Assurer la gestion administrative et financière de son activité	C9 Assurer la gestion administrative et commerciale de son activité
	C10 Assurer le suivi financier et comptable de son activité
CPU 4 Réaliser les opérations de pêche	C11 Préparer la campagne de pêche et entretenir le matériel
	C12 Mettre en œuvre les différentes techniques de pêche
	C13 Traiter et stocker les captures
CPU 5 Réaliser les activités de transport de passagers	C14 Accueillir et renseigner la clientèle
	C15 Concevoir et développer une offre de services
	C16 Promouvoir son activité et s'insérer dans les réseaux de promotion

3. MODALITES D'ACCES A LA FORMATION ET A LA CERTIFICATION

3.1. MODALITES D'ACCES A LA FORMATION

3.1.1. Prérequis à satisfaire pour l'entrée en formation

Pour être admis à la formation préparant au diplôme de la Nouvelle-Calédonie de « capitaine à bord des navires de longueur inférieure à dix mètres » option pêche côtière ou transport touristique, les candidats doivent :

- a) Savoir nager : fournir une attestation de capacité à nager 50 m délivrée par un maître-nageur titulaire du Brevet d'Etat d'Educateur Sportif des Activités de Natation (BEESAN) ;
- b) Etre détenteur d'un certificat d'aptitude physique valide pour l'accès et l'exercice de la profession de marin et pour la navigation, délivré par un médecin désigné par la direction des affaires maritimes selon les conditions de l'article Lp. 613-3 du code du travail,
- c) Ne pas avoir été condamné pour des faits rendant impossible la tenue de fonction de capitaine de navire¹ : fournir une attestation délivrée par la direction des affaires maritimes de la Nouvelle-Calédonie après consultation du casier judiciaire n° 2 ;
- d) Maîtriser les savoirs académiques nécessaires au suivi de la formation.

Concernant le point d)

L'organisme de formation habilité évalue, avant l'entrée en formation, les pré-requis des candidats au moyen de tests de niveau, selon des modalités définies par l'autorité certificatrice. Pour les candidats ayant validé le niveau minimum requis, l'évaluation est complétée par un entretien ayant pour objectif d'évaluer les aptitudes et motivations du candidat à exercer le métier de capitaine de navire.

Les compétences sont celles définies dans le référentiel du certificat de compétences essentielles de la Nouvelle-Calédonie² :

1. Domaine 1- Communiquer dans son environnement de travail
 - C 3 : comprendre une information sous diverses formes
 - C 4 : se faire comprendre par écrit
2. Domaine 2 - Réfléchir et résoudre des problèmes
 - C 7 : manipuler des quantités et des volumes
 - C 8 : se repérer dans l'espace et le temps
 - C 9 : Mobiliser le raisonnement logique

3.2. CONDITIONS ET MODALITES D'ACCES A LA CERTIFICATION

Le diplôme de capitaine à bord des navires de longueur inférieure à dix mètres option pêche côtière ou transport touristique est accessible :

- suite à un parcours de formation continu ou discontinu préparant aux certificats professionnels unitaires,
- par la voie de la validation des acquis de l'expérience (VAE).

3.2.1. Accès suite à un parcours de formation continu ou discontinu

Le candidat se présente à l'examen en fournissant à l'autorité certificatrice :

- un certificat de la formation de base à la sécurité (CFBS) ou équivalent à la norme VI/1 STCW³, en cours de validité ;
- un certificat d'enseignement médical de niveau 1 ou équivalent à la norme VI/4 STCW, en cours de validité ;
- un certificat restreint d'opérateur radio (CRO) national (limité) ou équivalent à la norme IV/2 STCW⁴, en cours de validité ;
- une attestation de sauveteur secouriste du travail (SST) en cours de validité.

¹ Pour pouvoir exercer la fonction capitaine à bord d'un navire armé au commerce ne pas avoir été condamné à une peine criminelle ou une peine correctionnelle ;

Pour pouvoir exercer la fonction de capitaine sur un navire armé à la pêche, ne pas avoir été condamné à une peine criminelle, une peine correctionnelle sans sursis de plus de deux ans d'emprisonnement, une peine correctionnelle sans sursis de plus de six mois d'emprisonnement pour une des infractions suivantes : coups et blessures volontaires, agression sexuelle, harcèlement sexuel et moral, mise en danger d'autrui, trafic de stupéfiants, trafic d'espèces protégées, rébellion ou violence envers les dépositaires de l'autorité ou de la force publique ou plusieurs peines d'emprisonnement sans sursis dont le total excède six mois pour les infractions ci-dessus spécifiées ;

² Arrêté n°2017-1495/GNC du 4 juillet 2017 relatif au certificat de compétences essentielles de la NC

³ A la date de rédaction du présent référentiel : Arrêté du 26 juillet 2013 relatif à la délivrance du certificat de formation de base à la sécurité

⁴ A la date de rédaction du présent référentiel : Arrêté du 8 février 2016 relatif à la délivrance du certificat restreint d'opérateur, du certificat général d'opérateur et du certificat de radioélectricien de 1re classe du service mobile maritime et du service mobile maritime par satellite.

3.2.2. Accès par la VAE

La certification peut être obtenue par la voie de la VAE par toute personne ayant exercé des fonctions de direction ou opérationnelles au pont, à bord de navires, d'une durée minimale de :

- Pour l'option « pêche côtière » : 540 jours de navigation professionnelle sur une période de 5 ans sur des navires de pêche ou justifier des cartes annuelles d'autorisation de pêche délivrées par un province pour une période consécutive d'au moins trois ans sur les 6 dernières années ;
- Pour l'option « transport de passagers » : 540 jours de navigation professionnelle sur une période de cinq ans sur des navires de commerce

Le candidat se présente à l'examen en fournissant à l'autorité certificatrice :

- un certificat de la formation de base à la sécurité (CFBS) ou équivalent à la norme VI/1 STCW,
- un certificat d'enseignement médical de niveau 1 ou équivalent à la norme VI/4 STCW,
- un certificat restreint d'opérateur radio (CRO) national (limité) ou équivalent à la norme IV/2 STCW.
- une attestation de sauveteur secouriste du travail (SST) en cours de validité ;

3.2.3. Mesures transitoires

Néant

3.3. CORRESPONDANCE AVEC LA VERSION PRECEDENTE DE LA CERTIFICATION**3.3.1. Tableau de correspondance entre CPU**

Ancienne version 2011	Nouvelle version 2020
CPU 1 Assurer la sécurité à bord du navire	CPU1 Assurer la sécurité à bord du navire
CPU 2 Exploiter les documents nautiques et équipements nécessaires à la navigation	CPU2 Préparer et organiser le déplacement du navire
CPU 3 Maintenir son navire en bon état de navigabilité	
CPU 4 Conduire un navire	
	CPU3 Assurer la gestion administrative et financière de son activité
	CPU4 Réaliser les opérations de pêche
	CPU 5 Réaliser les activités de transport touristique

3.3.2. Dispositions applicables aux candidats en situation de validation partielle

Quelle que soit la voie d'accès (formation ou VAE), les candidats ayant le bénéfice de certificats professionnels unitaires (CPU) obtenus pour la délivrance du brevet de capitaine à bord des navires de longueur inférieure à 10 mètres⁵, disposent d'un délai d'un an, à compter de la publication du présent référentiel, pour finaliser leur parcours de certification selon les dispositions applicables à la version 2020 du diplôme de « de capitaine de navire de longueur inférieure ou égale à 10 mètres ».

Au-delà et dans le délai de cinq ans à compter de la délivrance du premier CPU, les dispositions du présent référentiel s'appliquent.

⁵ Arrêté modifié n° 2011-1371/GNC du 19 juillet 2011 relatif à la création d'une certification professionnelle de la Nouvelle-Calédonie : brevet de capitaine à bord des navires de longueur inférieure à 10 mètres

3.3.3. Dispositions applicables aux candidats VAE ayant obtenu une recevabilité sur l'ancienne version

Les candidats ayant obtenu une recevabilité pour le brevet de capitaine à bord des navires de longueur inférieure à 10 mètres⁵ disposent d'un délai d'un an, à compter de la publication du présent référentiel, pour finaliser leur parcours de certification selon les dispositions applicables à cette certification.

Au-delà et dans le délai de cinq ans à compter de la délivrance du premier CPU, les dispositions du présent référentiel s'appliquent.

3.4. EQUIVALENCES DE CPU

Bénéficient d'une équivalence de CPU et d'une dispense de certification correspondante, les personnes déjà titulaires des certifications suivantes :

	CPU1 Assurer la sécurité à bord du navire	CPU2 Préparer et organiser le déplacement du navire	CPU4 Réaliser les opérations de pêche
Certificat de formation de base à la sécurité (CFBS) délivré par l'Etat ⁶ .	X		
Matelot de pêche			X avec 3 mois d'embarquement sur un navire de pêche professionnelle
Brevet de capitaine de navire d'une longueur inférieure à 10 m ⁷		X	
Certificat de matelot pont			X avec 3 mois d'embarquement sur un navire de pêche professionnelle
Certificat de marin qualifié pont			X avec 3 mois d'embarquement sur un navire de pêche professionnelle
CAP maritime de matelot			X avec 3 mois d'embarquement sur un navire de pêche professionnelle

3.5. ACCES AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Les candidats présentant un handicap peuvent déposer une demande d'aménagement des épreuves. Ils adressent leur demande à l'un des médecins désignés par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées et en informent l'organisme de formation et la DFPC qui devra mettre en œuvre les mesures d'aménagement préconisées.

⁶ ou toute certification correspondante au module STCW A-VI délivré par un pays signataire de la STCW

⁷ Arrêté modifié n° 2011-1371/GNC du 19 juillet 2011 relatif à la création d'une certification professionnelle de la Nouvelle-Calédonie : brevet de capitaine à bord des navires de longueur inférieure à 10 mètres

4. MODALITES D’EVALUATION DES CANDIDATS

4.1. MODALITES D’EVALUATION DES CANDIDATS ISSUS D’UN PARCOURS DE FORMATION

4.1.1. Formation en continu

Modalité	Compétences évaluées
Les compétences sont évaluées selon les dispositions prévues pour la délivrance du CFBS ⁸	<ul style="list-style-type: none"> ▪ C1 Maitriser les techniques de survie en mer en cas d’abandon du navire ▪ C2 Prévenir et lutter contre l’incendie ▪ C3 Agir immédiatement lorsque survient un accident ou autre urgence médicale ▪ C4 Appliquer les procédures d’urgence et participer à la prévention de la pollution du milieu maritime ▪ C5 Observer des pratiques de travail sûres et prendre les précautions requises en matière de santé et de sécurité au travail
Etude de cas	<ul style="list-style-type: none"> ▪ C6 Préparer une route
Questionnaire technique	<ul style="list-style-type: none"> ▪ C6 Préparer une route
Mise en situation professionnelle et entretien technique	<ul style="list-style-type: none"> ▪ C7 Manœuvrer son navire ▪ C8 Maintenir son navire en état de navigabilité
Questionnaire technique	<ul style="list-style-type: none"> ▪ C9 Assurer la gestion administrative et commerciale de son activité ▪ C10 Assurer le suivi financier et comptable de son activité
Etude de cas	<ul style="list-style-type: none"> ▪ C10 Assurer le suivi financier et comptable de son activité

Option pêche côtière

Questionnaire technique	<ul style="list-style-type: none"> ▪ C11 Préparer la campagne de pêche et entretenir le matériel ▪ C12 Mettre en œuvre les différentes techniques de pêche ▪ C13 Traiter et stocker les captures
Mise en situation professionnelle et entretien technique	<ul style="list-style-type: none"> ▪ C11 Préparer la campagne de pêche et entretenir le matériel ▪ C12 Mettre en œuvre les différentes techniques de pêche ▪ C13 Traiter et stocker les captures

Option transport de passagers

Mise en situation professionnelle	<ul style="list-style-type: none"> ▪ C14 Accueillir et renseigner la clientèle
Etude de cas	<ul style="list-style-type: none"> ▪ C15 Concevoir et développer une offre de services ▪ C16 Promouvoir son activité et s’insérer dans les réseaux de promotion

Toutes options

Entretien final	
-----------------	--

4.1.2. Description de l’épreuve 1 : CFBS

Epreuve n°1

L’épreuve 1 vise à vérifier l’intégralité des savoirs et connaissances correspondants aux compétences 1, 2, 3, 4 et 5 conformément à la norme STCW en vigueur.

⁸ Certificat de de formation de base à la sécurité

4.1.3.	Description de l'épreuve 2 : Etude de cas	<p>L'épreuve se déroule de la manière suivante :</p> <p>Tirage au sort d'un cas pratique sur cinq études de cas proposées par l'organisme de formation et validées par l'autorité certificatrice. Etude cas consistant, à partir d'une carte marine ; à tracer une route et à calculer une hauteur d'eau, à une heure et en un point donné.</p> <p>Cette étude de cas doit permettre au jury de vérifier les savoirs correspondants à la compétence 6 sur la base de la grille d'évaluation validée par l'autorité certificatrice.</p>	Durée : 1h00
4.1.4.	Epreuve 3 : Questionnaire technique	<p>Les candidats répondent à une série de questions à choix multiples ou à réponses ouvertes et courtes visant à vérifier l'intégralité des connaissances correspondants à la compétence 6.</p> <p>L'épreuve peut être réalisée sur support numérique sur proposition de l'autorité certificatrice.</p>	Durée : 30 minutes
4.1.5.	Epreuve 4 : Mise en situation professionnelle et entretien technique	<p>Le candidat réalise une prise en charge d'un navire en 20 minutes maximum. Pour cela, il vérifie l'état général du navire. Il devra signaler toute anomalie ou panne constatée aux membres du jury. Le candidat devra également s'assurer du bon état de la coque, des batteries, des matériels et équipements de navigation ainsi que du propulseur.</p> <p>Le candidat réalisera ensuite une action de navigation en mer en réalisant les manœuvres d'appareillage, d'accostage, de récupération d'homme à la mer, de prise de coffre et de mouillage, d'évolution à vitesse de sécurité, de suivi d'alignement et de route à bord du navire. (50 minutes).</p> <p>Le candidat remettra au jury un rapport de mer.</p> <p>Durant sa formation, le candidat aura préalablement effectué un temps de navigation de 5 heures à la barre.</p> <p>Cette mise en situation pratique sera suivie d'un entretien technique (20 minutes) où le jury pose une série de questions afin de vérifier les connaissances du candidat sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'application des règles de navigation, - La manipulation, l'entretien des cordages et matelotage, - Les opérations de maintenance simples, - Les différents types de pannes des moteurs à essence <p>Cette épreuve doit permettre au jury de vérifier l'intégralité des savoirs faire et connaissances correspondants aux compétences 7 et 8.</p>	Durée : 1h30
4.1.6	Epreuve 5 : Questionnaire technique	<p>Les candidats répondent à une série 20 questions à choix multiple visant à vérifier les connaissances du candidat sur les bases :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Du cadre réglementaire de la profession de marin et de capitaine de navire, - De la comptabilité, les obligations légales en matière de déclarations fiscales et sociales ainsi que les principales administrations en charge du suivi des structures - Des démarches administratives nécessaires au bon fonctionnement de l'activité <p>Ce questionnaire professionnel doit permettre au jury de vérifier l'intégralité des savoirs et connaissances correspondants à la compétence 9 et 10.</p> <p>L'épreuve peut être réalisée sur support numérique sur proposition de l'autorité certificatrice.</p>	Durée : 30 minutes
4.1.6.	Description de l'épreuve 6 : Etude de cas	<p>Après tirage au sort d'un cas pratique, le candidat analyse la situation et traite les situations proposées.</p> <p>Cette étude de cas doit permettre au jury de vérifier les savoirs correspondants à la compétence 10.</p>	Durée : 30 minutes

4.1.7. Epreuve 7: Questionnaire technique (option pêche côtière)

Epreuve n° 7	<p>Les candidats répondent à une série de questions à choix multiples ou à réponses ouvertes et courtes visant à vérifier l'intégralité des connaissances correspondants à les compétences 11 à 13.</p> <p>L'épreuve peut être réalisée sur support numérique sur proposition de l'autorité certificatrice.</p>	Durée : 30 minutes
---------------------	---	-----------------------

4.1.8. Epreuve n° 8 : Mise en situation professionnelle et entretien technique (option pêche côtière)

Epreuve n°8	<p>Le candidat exécute devant le jury :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La préparation d'un dispositif de pêche (après tirage au sort – 10 minutes) - Le ramendage d'un filet de pêche (15 minutes) - Le traitement de captures (15 minutes). <p>Ces exercices techniques sont suivis d'un entretien (20 minutes) avec le jury.</p> <p>Cette épreuve doit permettre au jury de vérifier l'intégralité des savoirs et connaissances correspondants aux compétences 11, 12 et 13.</p>	Durée : 1h00
--------------------	---	-----------------

4.1.8. Epreuve 9 : Mise en situation professionnelle (option transport de passagers)

Epreuve n°9	<p>L'épreuve consiste à accueillir en face à face et/ ou à distance des personnes s'exprimant en français et en anglais à la recherche de renseignements concernant les prestations proposées. Le candidat doit renseigner le client en s'assurant que ce dernier ait l'ensemble des informations nécessaires.</p> <p>L'épreuve se déroule de la manière suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 10 minutes de préparation après tirage au sort d'un scénario composé de situations représentatives de l'emploi. - 15 minutes d'échanges avec un ou plusieurs visiteurs où le candidat accueille, informe et oriente les personnes en fonction de leurs demandes en français et en anglais. <p>Les membres du jury joueront le rôle de visiteurs s'exprimant en français et en anglais.</p> <p>Cette mise en situation doit permettre au jury de vérifier l'intégralité des savoirs et connaissances correspondants à la compétence 14.</p>	Durée : 25 minutes
--------------------	---	-----------------------

4.1.9. Epreuve 10 : Etude de cas (option transport de passagers)

Epreuve n°9	<p>A partir d'un dossier, le candidat analyse le cas qu'il lui est soumis et propose une ou plusieurs réponses en justifiant son (ses) choix.</p> <p>Déroulement de l'épreuve :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 15 minutes de préparation après tirage au sort d'un scénario, - 10 minutes de présentation orale, - 10 minutes d'échanges avec le jury où le candidat justifie ses choix afin de promouvoir son activité. <p>Cette étude de cas doit permettre au jury de vérifier l'intégralité des savoirs et connaissances correspondants aux compétences 15 et 16.</p>	Durée : 35 minutes
--------------------	--	-----------------------

4.1.10. Epreuve 11 : Entretien final (toutes options)

Epreuve n°10	<p>Cet entretien permet au jury de s'assurer que le candidat possède :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La compréhension et la vision globale du métier, - La connaissance et l'appropriation de la culture professionnelle et des représentations du métier. 	Durée : 10 minutes
---------------------	---	-----------------------

Durée totale d'examen par candidat pour l'ensemble des CPU (hors CFBS) :

- Option pêche côtière : 5h40
- Option transport de passagers : 5h10
- Toutes options : 6h40

4.2. MODALITES D’EVALUATION DES CANDIDATS ISSUS D’UN PARCOURS DISCONTINU OU D’UNE VALIDATION PARTIELLE

4.2.1. Modalités d’évaluation concernant le CPU 1

Modalité	Compétences évaluées
Mise en situation professionnelle et entretien technique Les compétences sont évaluées selon les dispositions prévues pour la délivrance du CFBS ⁹ et de l’attestation SST	<ul style="list-style-type: none"> ▪ C1 Maîtriser les techniques de survie en mer en cas d’abandon du navire ▪ C2 Prévenir et lutter contre l’incendie ▪ C3 Agir immédiatement lorsque survient un accident ou autre urgence médicale ▪ C4 Appliquer les procédures d’urgence et participer à la prévention de la pollution du milieu marin ▪ C5 Observer des pratiques de travail sûres et prendre les précautions requises en matière de santé et de sécurité au travail

4.2.2. Description de l’épreuve 1 : CFBS

Epreuve n°1 | L’épreuve 1 vise à vérifier l’intégralité des savoirs et connaissances correspondants aux compétences 1, 2, 3, 4 et 5 conformément à la norme STCW en vigueur.

4.2.3. Modalités d’évaluation concernant le CPU 2

Modalité	Compétences évaluées
Etude de cas	<ul style="list-style-type: none"> ▪ C6 Préparer une route
Questionnaire technique	<ul style="list-style-type: none"> ▪ C6 Préparer une route
Mise en situation professionnelle et entretien technique	<ul style="list-style-type: none"> ▪ C7 Manœuvrer son navire ▪ C8 Maintenir le navire en état de navigabilité

4.2.3.1. Epreuve 1 : Etude de cas

Epreuve n° 1	L’épreuve se déroule de la manière suivante : Tirage au sort d’un cas pratique sur cinq études de cas proposées par l’organisme de formation et validées par l’autorité certificatrice. Etude de cas consistant, à partir d’une carte marine ; à tracer une route et à calculer une hauteur d’eau, à une heure et en un point donné. Cette étude de cas doit permettre au jury de vérifier les savoirs correspondants à la compétence 6.	Durée : 1 heure
---------------------	--	--------------------

4.2.3.2. Epreuve 2 : Questionnaire technique

Epreuve n° 2	Les candidats répondent à une série de questions à réponses ouvertes et courtes visant à vérifier l’intégralité des connaissances correspondants à la compétence 6. L’épreuve peut être réalisée sur support numérique sur proposition de l’autorité certificatrice.	Durée : 30 minutes
---------------------	---	-----------------------

4.2.3.3. Epreuve 3 : Mise en situation professionnelle et entretien technique

Epreuve n° 2	Le candidat réalise une prise en charge d’un navire en 20 minutes maximum. Pour cela, il vérifie l’état général du navire. Il devra signaler toute anomalie ou panne constatée aux membres du jury. Le candidat devra également s’assurer du bon état de la coque, des batteries, des matériels et équipements de navigation ainsi que du propulseur. Le candidat réalisera ensuite une action de navigation en mer en réalisant les manœuvres d’appareillage, d’accostage, de récupération d’homme à la mer, de prise de coffre et de mouillage, d’évolution à vitesse de sécurité, de suivi d’alignement et de route à bord du navire. (50 minutes). Le candidat remettra au jury un rapport de mer.	Durée : 1h30minutes
---------------------	---	------------------------

⁹ certificat de de formation de base à la sécurité

Cette mise en situation pratique sera suivie d'un entretien technique (20 minutes) où le jury pose une série de questions afin de vérifier les connaissances du candidat sur :

- L'application des règles de navigation,
- La manipulation, l'entretien des cordages et le matelotage,
- Les opérations de maintenance simples,
- Les différents types de pannes des moteurs à essence

Cette épreuve doit permettre au jury de vérifier l'intégralité des savoirs et connaissances correspondants à la compétence 7 et 8.

La présence du jury est indispensable tout au long de cette épreuve.

Durée totale d'examen par candidat pour le CPU 2 : 3 heures

4.2.4. Modalités d'évaluation concernant le CPU 3

Modalité	Compétences évaluées
Questionnaire technique	<ul style="list-style-type: none"> ▪ C 9 Assurer la gestion administrative et commerciale de son activité ▪ C10 Assurer le suivi financier et comptable de son activité
Etude de cas	<ul style="list-style-type: none"> ▪ C10 Assurer le suivi financier et comptable de son activité

4.2.4.1. Epreuve 1 : Questionnaire technique

Epreuve n° 1

Les candidats répondent à une série 20 questions à choix multiples visant à vérifier les connaissances du candidat sur les bases :

- Du cadre réglementaire de la profession de marin et de capitaine de navire,
- De la comptabilité, les obligations légales en matière de déclarations fiscales et sociales ainsi que les principales administrations en charge du suivi des structures de pêche et/ou d'une activité de pêche,
- Des démarches administratives nécessaires au bon fonctionnement de l'activité

Ce questionnaire professionnel doit permettre au jury de vérifier l'intégralité des savoirs et connaissances correspondants à la compétence 9 et 10.

La présence du jury n'est pas nécessaire lors de cette épreuve. Une simple surveillance devra être assurée.

L'épreuve peut être réalisée sur support numérique sur proposition de l'autorité certificatrice.

Durée :
30 minutes

4.2.4.2. Description de l'épreuve 2 : Etude de cas

Epreuve n° 2

Après tirage au sort d'un cas pratique, le candidat analyse la situation et traite les situations proposées.

Cette étude de cas doit permettre au jury de vérifier les savoirs correspondants à la compétence 10.

Durée :
30 minutes

Durée totale d'examen par candidat pour le CPU3 : 1 heure

4.2.5. Modalités d'évaluation concernant le CPU 4

Modalité	Compétences évaluées
Questionnaire technique	<ul style="list-style-type: none"> ▪ C11 Préparer la campagne de pêche et entretenir le matériel ▪ C12 Mettre en œuvre les différentes techniques de pêche ▪ C13 Traiter et stocker les captures
Mise en situation professionnelle et entretien technique	<ul style="list-style-type: none"> ▪ C11 Préparer la campagne de pêche et entretenir le matériel ▪ C12 Mettre en œuvre les différentes techniques de pêche ▪ C13 Traiter et stocker les captures

4.2.5.1. Epreuve 1: Questionnaire technique

Epreuve n°1	<p>Les candidats répondent à une série de questions à choix multiples ou à réponses ouvertes et courtes visant à vérifier l'intégralité des connaissances correspondants à les compétences 11 à 13.</p> <p>L'épreuve peut être réalisée sur support numérique sur proposition de l'autorité certificatrice.</p>	Durée : 30 minutes
--------------------	---	-----------------------

4.2.5.2. Epreuve 2: Mise en situation professionnelle et entretien technique

Epreuve n° 2	<p>Le candidat exécute devant le jury :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La préparation d'un dispositif de pêche (après tirage au sort – 10 minutes) - Le ramendage d'un filet de pêche (15 minutes) - Le traitement de captures (15 minutes). <p>Ces exercices techniques sont suivis d'un entretien (20 minutes) avec le jury.</p> <p>Cette épreuve doit permettre au jury de vérifier l'intégralité des savoirs et connaissances correspondants aux compétences 11, 12 et 13.</p>	Durée : 1h00
---------------------	---	-----------------

Durée totale d'examen par candidat pour le CPU 4 :1 h30 minutes.

4.2.6. Modalités d'évaluation concernant le CPU 5

Modalité	Compétences évaluées
Mise en situation pratique	<ul style="list-style-type: none"> ▪ C14 Accueillir et renseigner la clientèle
Etude de cas	<ul style="list-style-type: none"> ▪ C15 Concevoir et développer une offre de services ▪ C16 Promouvoir son activité et s'insérer dans les réseaux de promotion

4.2.6.1. Epreuve 1: Mise en situation professionnelle

Epreuve n°1	<p>L'épreuve consiste à accueillir en face à face et/ ou à distance des personnes s'exprimant en français et en anglais à la recherche de renseignements concernant les prestations proposées. Le candidat doit renseigner le client en s'assurant que ce dernier ait l'ensemble des informations nécessaires.</p> <p>L'épreuve se déroule de la manière suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 10 minutes de préparation après tirage au sort d'un scénario composé de situations représentatives de l'emploi. - 15 minutes d'échanges avec un ou plusieurs visiteurs où le candidat accueille, informe et oriente les personnes en fonction de leurs demandes en français et en anglais. <p>Les membres du jury joueront le rôle de visiteurs s'exprimant en français et en anglais.</p> <p>Cette mise en situation doit permettre au jury de vérifier l'intégralité des savoirs et connaissances correspondants à la compétence 14.</p>	Durée : 25 minutes
--------------------	---	-----------------------

4.2.6.2. Epreuve 2: Etude de cas

Epreuve n°2	<p>A partir d'un dossier, le candidat analyse le cas qu'il lui est soumis et propose une ou plusieurs réponses en justifiant son (ses) choix.</p> <p>Déroulement de l'épreuve :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 15 minutes de préparation après tirage au sort d'un scénario, - 10 minutes de présentation orale, - 10 minutes d'échanges avec le jury où le candidat justifie ses choix afin de promouvoir son activité. <p>Cette étude de cas doit permettre au jury de vérifier l'intégralité des savoirs et connaissances correspondants aux compétences 15 et 16.</p>	Durée : 35 minutes
--------------------	--	-----------------------

Durée totale d'examen par candidat pour le CPU 5 : 1h00

4.3. MODALITES D’EVALUATION DES CANDIDATS VAE

Avant l’inscription pour se présenter à l’examen final, le candidat fournit son dossier de validation (livret 2), en 3 exemplaires papier et en version numérique, 3 semaines avant la date de l’examen ainsi que les certificats ou attestations de formation indiquées au point 3.2.2 page 6.

Le candidat fera l’objet d’un entretien avec le jury sur le contenu de son livret 2 d’une durée de :

- 1 option : 1 heure 30
- 2 options : 2 heures

4.3.1. Epreuve 1 : Entretien

Epreuve n° 1

Dans un premier temps, le candidat présente au jury durant 20 à 30 minutes son activité et son expérience professionnelle,
Dans un second temps, il échange durant une heure avec le jury sur la base de son livret 2 où ce dernier pose des questions à la fois sur des aspects des techniques du métier, mais aussi sur la compréhension et la vision globale nécessaires à l’exercice du métier de capitaine à bord des navires de longueur inférieure à dix mètres.
La posture et la culture professionnelle du candidat sont également vérifiées au cours de cet entretien.

Durée :
1h30
ou
2h00

Durée totale d’examen par candidat: 1h30 ou 2h00 selon le nombre d’options.

4.4. SYNTHÈSE DES MODALITÉS D'ÉVALUATION

Les critères surlignés en gras doivent obligatoirement être maîtrisés pour permettre la validation de la compétence correspondante

CPU	Compétences professionnelles	Critères d'évaluation <i>Les critères surlignés en gras doivent obligatoirement être maîtrisés pour permettre la validation de la compétence correspondante</i>	Voie Formation										Voie VAE		
			Ép 1 CFBS	Ép 2 Etude de cas	Ép 3 Question naire	Ép 4 MSP	Ep 5 Question naire	Ep 6 Etude de cas	Ep 7 Question naire	Ep 8 MSP	Ep 9 MSP	Ep 10 Etude de cas	CFBS	Livret 2	Entretien
CPU 1 Assurer la sécurité à bord du navire	C1 Maîtriser les techniques de survie en mer en cas d'abandon du navire	<ul style="list-style-type: none"> - Le capitaine prend les mesures adaptées en cohérence avec la situation d'urgence ; - Le capitaine prend les mesures dans l'ordre qui convient en fonction des circonstances et des conditions régnantes et réduit au minimum les dangers et les menaces potentiels pour la survie ; - La méthode d'embarquement dans les radeaux de sauvetage est appropriée et ne présente pas de dangers pour les autres survivants ; - Les mesures initiales prises lors de l'abandon du navire, les procédures suivies et les mesures prises dans l'eau réduisent au minimum les menaces pour la survie. 	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	C2 Prévenir et lutter contre l'incendie	<ul style="list-style-type: none"> - Le risque est identifié et écarté ; - L'incendie est identifié et maîtrisé ; - Les vêtements et le matériel sont adaptés à la nature des opérations de lutte contre l'incendie ; - Les moyens d'extinction correspondent à l'origine, à la nature et à la configuration du feu ; - L'incendie est éteint au moyen des procédures, des techniques et des agents d'extinction appropriés ; - Les passagers du navire sont mis en sécurité sans délai 	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	C3 Agir immédiatement lorsque survient un accident ou autre urgence médicale	<ul style="list-style-type: none"> - L'alerte est donnée d'une manière et avec une rapidité appropriée compte tenu des circonstances de l'accident ou du cas d'urgence médicale ; - La cause probable, la nature et la gravité des blessures sont identifiées rapidement et complètement ; - Les mesures sont prises dans un ordre de priorité qui correspond aux risques potentiels pour la vie humaine ; - Le risque de se blesser et de blesser les autres est réduit au minimum à tout moment. 	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	C4 Appliquer les procédures d'urgence et participer à la prévention de la pollution du milieu marin	<ul style="list-style-type: none"> - Le capitaine prend les mesures initiales lors de la découverte d'une situation d'urgence et applique les procédures d'intervention d'urgence établies ; - Les informations fournies lorsque l'alerte est donnée sont promptes, exactes, complètes et claires ; - Les procédures en matière d'organisation destinées à la sauvegarde du milieu marin sont observées à tout moment ; - Les communications sont claires et efficaces à tout moment ; - Les normes de travail et de comportement requises sont observées à tout moment ; - Les pratiques de gestion de la fatigue sont observées et les mesures appropriées sont prises à tout moment. 	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

CPU	Compétences professionnelles	Critères d'évaluation <i>Les critères surlignés en gras doivent obligatoirement être maîtrisés pour permettre la validation de la compétence correspondante</i>	Voie Formation										Voie VAE		
			Ép 1 CFBS	Ép 2 Etude de cas	Ép 3 Question naire	Ép 4 MSP	Ep 5 Question naire	Ep 6 Etude de cas	Ep 7 Question naire	Ep 8 MSP	Ep 9 MSP	Ep 10 Etude de cas	CFBS	Livret 2	Entretien
	C5 Observer des pratiques de travail sûres et prendre les précautions requises en matière de santé et de sécurité au travail	<ul style="list-style-type: none"> - Les notions de sécurité au travail sont maîtrisées; - Les équipements de protection individuelle sont utilisés conformément aux procédures ; - L'organisation et le rythme de travail mis en place garantissent la sécurité de l'ensemble des personnes à bord; - Les procédures permettant des conditions de travail sûres sont connues et appliquées 	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
CPU 2 Préparer et organiser le déplacement du navire	C6 Préparer une route	<ul style="list-style-type: none"> - La route de navigation est planifiée avec exactitude; - Les cartes et bulletins météorologiques sont lus ; - L'interprétation des cartes et bulletins météorologiques est correcte ; - Les conditions météorologiques sont prises en compte ; - L'utilisation d'un GPS, d'un lecteur de carte électronique, d'un compas magnétique, d'un sondeur est maîtrisée - Le livre de bord est renseigné de façon régulière et exhaustive ; - Les phénomènes des marées sont connus ; - Les données des annuaires des marées sont exploitées de manière adaptée ; - Le calcul d'une hauteur d'eau est exact ; - Les bulletins météorologiques sont lus et exploités avec précision ; - Le déplacement est adapté en fonction des conditions météorologiques 	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	C7 Manœuvrer son navire	<ul style="list-style-type: none"> - L'environnement juridique de la profession de marin et de la fonction de capitaine est maîtrisé ; - Les procédures de sécurité sont définies et maîtrisées ; - Les consignes du capitaine sont claires et préservent la sécurité de la navigation et des personnes embarquées; - Les règles de barre et de route sont respectées; - Les feux et marques des navires sont connus ; - La limitation de vitesse est respectée ; - Les zones interdites à la navigation sont respectées ; - L'utilisation du moteur est adaptée aux conditions ; - La procédure d'appareillage est maîtrisée ; - L'opération de mouillage est correctement réalisée ; - L'accostage est réalisé en sécurité et avec efficacité; - Les manœuvres d'amarrage sont correctement réalisées ; - Les nœuds élémentaires sont réalisés avec efficacité ; - La manœuvre de récupération, d'un homme à la mer est maîtrisée ; - La stabilité du navire est garantie lors des opérations de chargement, de déchargement, de remorquage et lors de la navigation. 	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

CPU	Compétences professionnelles	Critères d'évaluation <i>Les critères surlignés en gras doivent obligatoirement être maîtrisés pour permettre la validation de la compétence correspondante</i>	Voie Formation										Voie VAE		
			Ép 1 CFBS	Ép 2 Etude de cas	Ép 3 Question naire	Ép 4 MSP	Ep 5 Question naire	Ep 6 Etude de cas	Ep 7 Question naire	Ep 8 MSP	Ep 9 MSP	Ep 10 Etude de cas	CFBS	Livret 2	Entretien
	C8 Maintenir le navire en état de navigabilité	<ul style="list-style-type: none"> - Le plan de maintenance préventif est conforme aux exigences techniques du constructeur; - Le plan de maintenance est mis en œuvre toute l'année ; - Les délais d'intervention prévus dans le plan de maintenance sont respectés ; - Toutes les opérations de maintenance programmées sont réalisées ou sous traitées à des prestataires qualifiés; - Le contrôle de l'état général du navire est régulièrement réalisé ; - Les différents éléments essentiels du navire sont vérifiés systématiquement ; - Le matériel de sécurité et de sauvetage utilisé répond aux normes en vigueur et est maintenu en état de fonctionnement ; - Les opérations de maintenance simples sont réalisées en préservant l'environnement; - Les règles en matière de respect de l'environnement sont connues et appliquées ; - Les fiches de maintenance élaborées par le constructeur sont suivies avec rigueur ; - Les révisions planifiées ont été réalisées ; - Les outils sont utilisés de manière adaptée ; - La panne courante est diagnostiquée et réparée de manière efficace. 	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
CPU 3 Assurer la gestion administrative et financière de son activité	C9 Assurer la gestion administrative et commerciale de son activité	<ul style="list-style-type: none"> - Les formalités administratives en matière d'obligations fiscales, sociales et maritimes sont réalisées ; - Le traitement administratif des achats et/ou ventes est assuré en respectant le processus ; - Les achats divers sont correctement évalués et anticipés ; - Les demandes et/ou réclamations des clients sont adaptées à son activité ; - La réponse apportée est adaptée ; - Les outils de mesure de la satisfaction des clients sont adaptés à son activité ; - Ses pratiques commerciales sont cohérentes avec la nature et la qualité des produits et services vendus; - Les démarches administratives liées à l'emploi de salariés sont connues et réalisées. 	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	C10 Assurer le suivi financier et comptable de son activité	<ul style="list-style-type: none"> - Les pièces comptables sont enregistrées dans l'outil comptable ; - Les documents comptables sont identifiés et exploités ; - Les règles comptables sont connues et respectées ; - Le suivi de la trésorerie est régulièrement assuré ; - Le plan d'investissement correspond aux besoins et à la capacité financière de la structure 	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
CPU 4 Réaliser les opérations de pêche	C11 Préparer la campagne de pêche et entretenir le matériel	<ul style="list-style-type: none"> - La planification de la campagne de pêche est adaptée aux objectifs fixés ; - Le matériel et les équipements sont maintenus en bon état de fonctionnement ; - Les types et quantités de consommables prévus sont adaptés à la campagne de pêche ; - La répartition des rôles est établie et exposée à tous les membres de l'équipage. - Le carnet de bord est renseigné 	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

CPU	Compétences professionnelles	Critères d'évaluation <i>Les critères surlignés en gras doivent obligatoirement être maîtrisés pour permettre la validation de la compétence correspondante</i>	Voie Formation										Voie VAE			
			Ép 1 CFBS	Ép 2 Etude de cas	Ép 3 Question naire	Ép 4 MSP	Ep 5 Question naire	Ep 6 Etude de cas	Ep 7 Question naire	Ep 8 MSP	Ep 9 MSP	Ep 10 Etude de cas	CFBS	Livret 2	Entretien	
	C12 Mettre en œuvre les différentes techniques de pêche	<ul style="list-style-type: none"> - Les différentes espèces pêchées sont reconnues ; - Les techniques de pêche sont connues ; - Le matériel embarqué est complet et adapté ; - Le matériel est utilisé en sécurité ; - La technique de pêche choisie est adaptée à la zone et aux espèces ciblées ; - La réglementation est connue et respectée 	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	C13 Traiter et stocker les captures	<ul style="list-style-type: none"> - Les normes d'hygiène sont connues et respectées; - Les captures sont protégées des risques de contamination; - Les différentes étapes de traitement des captures sont respectées et garantissent la qualité du produit ; - La conservation des captures est conforme aux normes en vigueur ; - Les produits proposés ont les qualités sanitaires et de fraîcheur attendues. 	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
CPU5 Réaliser les activités de transport de personnes	C14 Accueillir et renseigner la clientèle	<ul style="list-style-type: none"> - L'accueil est convivial et professionnel ; - Le discours est adapté au client tant en français qu'en anglais ; - Le besoin du client est identifié ; - L'offre de prestation est pertinente et adaptée à la demande ; - Toutes les informations sont communiquées ; - La compréhension par le client des informations communiquées est vérifiée. 	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	C15 Concevoir et développer une offre de services	<ul style="list-style-type: none"> - Les contraintes en matière de sécurité, de protection de l'environnement et d'accessibilité aux sites sont prises en compte dans la conception de l'offre ; - L'activité conçue valorise le cadre géographique ou patrimonial; - L'offre prend en compte les attentes et capacités des différents clients ; - La fiche technique est compréhensible, complète et exacte. 	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	C16 Promouvoir son activité et s'insérer dans les réseaux de promotion	<ul style="list-style-type: none"> - Les supports promotionnels sont complets, précis et attractifs ; - Le réseau de partenaires est connu et utilisé à bon escient ; - Le choix des vecteurs de communication est adapté ; - L'offre de service est mise en valeur ; - Les indicateurs d'analyse de son activité sont pertinents. 	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

5. MODALITES D'ORGANISATION DES EPREUVES

5.1. COMPOSITION DU JURY

Le jury est composé de 3 membres :

- 1 professionnel détenant une certification professionnelle de capitaine ou de mécanicien de niveau 5 ou plus et ayant 5 ans d'expérience et n'ayant pas quitté la profession depuis plus de 3 ans.
- 1 capitaine de navire de longueur inférieure ou égale à 10 mètres ayant 5 ans d'expérience et n'ayant pas quitté la profession depuis plus de 3 ans.
- 1 représentant de la direction de la Nouvelle-Calédonie en charge des affaires maritimes.

Les membres du jury sont souverains dans leurs décisions. Ils ne doivent être ni parents ni alliés des candidats, ni avoir de lien hiérarchique avec ces derniers.

5.2. CONDITIONS PARTICULIERES DE SURVEILLANCE ET DE CONFIDENTIALITE PREVUES AU COURS DE L'EXAMEN

L'organisateur informe les candidats qu'ils ne doivent pas lors des épreuves, utiliser de documents ou de systèmes électroniques externes personnels (téléphone, outils numériques, livres, etc...).

5.3. PLATEAU TECHNIQUE

Les lieux où se déroulent la formation et les épreuves de certification doivent être en capacité d'accueillir simultanément le nombre de candidats inscrits à l'examen.

Ils répondent aux normes applicables aux ERP et sont dotés du confort minimal nécessaire au bon déroulement de la formation et de l'examen (climatisation, point d'eau potable, lumière naturelle...)

5.3.1. Locaux

Désignation et description des locaux	Observations
1 salle de formation de 25 m ² équipée d'un mobilier permettant l'accueil de 15 personnes et pouvant accueillir les candidats pour les épreuves orales et écrites avec des chaises et des tables en nombre suffisant et permettant un espacement minimum de 1m entre les candidats	Ces deux salles devront être proches et sur un même niveau
1 salle de réunion de 15 m ² minimum équipée d'un mobilier assurant le confort et la confidentialité nécessaire à la réalisation des entretiens avec le jury et à leur délibération	
Toilettes pouvant accueillir du public et des personnes à mobilité réduite	Proches des salles d'examen
1 salle pour le traitement des captures, conforme aux normes d'hygiène	Proches des salles d'examen

5.3.2. Équipements

Désignation et description	Dotation collective	Dotation individuelle
Machines et matériel	1 navire armé en 3 ^{ème} catégorie L2 à minima de moins de 10 m Matériel adéquat pour l'apprentissage des gestes techniques de sécurité et des gestes professionnels spécifiques à chaque option.	
Outils	Cordages, petit outillage commun pour le montage d'une ligne de pêche (1 tenaille, 2 pinces, tournevis, chiffon...)	
Equipements de Protection Individuelle (EPI)	- Dotation médicale relative à la catégorie de navigation, - Matériel de sécurité conforme à la catégorie de navigation et en lien avec la division de sécurité du navire	Gilet de sauvetage, bottes, gants... en adéquation avec les risques associés et la drome de sauvetage exigée par la division du navire
Matière d'œuvre	- Des captures (poissons...) en nombre suffisant (minimum deux par candidat pour le jour de l'examen)	
Documentation	- Livret de bord (fictif)	

5.4. AMENAGEMENTS D'EPREUVES POUR LES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

L'aménagement d'épreuves (conditions particulières d'installation, de temps et d'assistance) est subordonné à la production d'un certificat médical qui précise la nature des aménagements que nécessite le handicap du candidat.

6. CONDITIONS DE DELIVRANCE DE LA CERTIFICATION

Un CPU est acquis lorsque la totalité des compétences qui les compose est validé par le jury.

- 1° Pour l'obtention du diplôme de capitaine de navire de longueur inférieure ou égale à dix mètres option pêche côtière : le candidat doit valider les CPU 1 à 4.
- 2° Pour l'obtention du diplôme de capitaine de navire de longueur inférieure ou égale à dix mètres option transport de passagers : le candidat doit valider les CPU 1 à 3 et le CPU 5.
- 3° Le candidat qui valide l'ensemble des CPU se voit délivrer le diplôme de capitaine de navire de longueur inférieure ou égale à dix mètres avec les 2 options, pêche côtière et transport de passagers

Le candidat qui s'est vu refuser l'attribution d'un ou plusieurs CPU dispose d'un délai de cinq (5) ans, à compter de la date de validation du premier CPU, pour valider les CPU manquants et obtenir le diplôme.

6.1. VOIE FORMATION CONTINUE ET DISCONTINUE :

- **Pour les épreuves 2 à 10** : Chaque compétence est jugée acquise si le candidat maîtrise au minimum les 2/3 des critères d'évaluation de chaque compétence et l'ensemble des critères obligatoires.
- **L'entretien final** est jugé acquis par le jury lorsque celui-ci décide que la posture du candidat et sa culture professionnelle sont conforme au seuil requis.

6.2. VOIE VAE :

Une compétence est jugée acquise si le candidat maîtrise au minimum les 2/3 des critères d'évaluation de chaque compétence et l'ensemble des critères obligatoires.

7. GLOSSAIRE DE LA CERTIFICATION PROFESSIONNELLE

A

Activité type

Une activité type résulte de l'agrégation de tâches (ce qu'il y a à faire dans l'emploi) dont les missions et finalités sont suffisamment proches pour être regroupées.

Allègement de formation

Possibilité pour un stagiaire de ne pas suivre les enseignements ou de ne pas réaliser un stage pratique obligatoire mais celui-ci a cependant l'obligation de subir les épreuves de certification.

Attitude

L'attitude est « l'état d'esprit » d'un sujet vis-à-vis d'un autre objet, d'une action, d'un individu ou d'un groupe. Le savoir-être de quelqu'un. C'est une prédisposition mentale à agir de telle ou telle façon. Elle désigne surtout une intention et n'est donc pas directement observable.

Aptitude

Les aptitudes sont les prédispositions d'un individu pour accomplir une tâche donnée. C'est une notion qui se distingue de celle des compétences qui s'acquièrent davantage avec l'expérience. Les aptitudes s'opposent aux attitudes dans le sens où les premières mettent l'accent sur la performance tandis que les deuxièmes relèvent davantage la personnalité d'une personne en lien avec ses valeurs et ses intérêts.

C

Cadre européen commun de référence pour les langues

		Niveau A2 Utilisateur élémentaire	Niveau B1 Utilisateur indépendant
Comprendre	Ecouter	Je peux comprendre des expressions et un vocabulaire très fréquent relatifs à ce qui me concerne de très près (par exemple moi-même, ma famille, les achats, l'environnement proche, le travail). Je peux saisir l'essentiel d'annonces et de messages simples et clairs.	Je peux comprendre les points essentiels quand un langage clair et standard est utilisé et s'il s'agit de sujets familiers, concernant le travail, l'école, les loisirs... Je peux comprendre l'essentiel de nombreuses émissions de radio ou de télévision sur l'actualité ou sur des sujets qui m'intéressent à titre personnel ou professionnel si l'on parle d'une façon relativement lente et distincte.
	Lire	Je peux lire des textes courts très simples. Je peux trouver une information particulière prévisible dans des documents courants comme les publicités, les prospectus, les menus et les horaires et je peux comprendre des lettres personnelles courtes et simples.	Je peux comprendre des textes rédigés essentiellement dans une langue courante ou relative à mon travail. Je peux comprendre la description d'événements, l'expression de sentiments et de souhaits dans des lettres personnelles.
Parler	Prendre part à une conversation	Je peux communiquer lors de tâches simples et habituelles ne demandant qu'un échange d'informations simple et direct sur des sujets et des activités familiers. Je peux avoir des échanges très brefs même si en règle générale, je ne comprends pas assez pour poursuivre une conversation.	Je peux faire face à la majorité des situations que l'on peut rencontrer au cours d'un voyage dans une région où la langue est parlée. Je peux prendre part sans préparation à une conversation sur des sujets familiers ou d'intérêt personnel ou qui concernent la vie quotidienne (par exemple famille, loisirs, travail, voyage et actualité).
	S'exprimer oralement en continu	Je peux utiliser une série de phrases ou d'expressions pour décrire en termes simples ma famille et d'autres gens, mes conditions de vie, ma formation et mon activité professionnelle actuelle ou récente.	Je peux m'exprimer de manière simple afin de raconter des expériences et des événements, mes rêves, mes espoirs ou mes buts. Je peux donner brièvement les raisons et explications de mes opinions ou projets. Je peux raconter une histoire ou l'intrigue d'un livre ou d'un film et exprimer mes réactions.
Ecrire	Ecrire	Je peux écrire des notes et messages simples et courts. Je peux écrire une lettre personnelle très simple, par exemple de remerciements.	Je peux écrire un texte simple et cohérent sur des sujets familiers ou qui m'intéressent personnellement. Je peux écrire des lettres personnelles pour décrire expériences et impressions.

Certificat

La certification professionnelle délivrée par la Nouvelle-Calédonie est appelée soit « diplôme » si elle vise un métier ou un emploi soit « certificat » s'il s'agit d'une spécialisation. Elle atteste que son titulaire maîtrise les compétences, aptitudes et connaissances permettant l'exercice d'activités professionnelles qualifiées.

Certificat professionnel unitaire (CPU)

Les certifications professionnelles de la Nouvelle-Calédonie sont constituées d'un ou plusieurs certificats professionnels unitaires qui correspondent à une activité de l'emploi et aux compétences qui sont attendues pour la réaliser. A l'issue de l'évaluation par le jury, celui-ci peut délivrer l'ensemble des CPU constituant le diplôme qui est alors délivré au candidat ou seulement une partie de ces CPU. Le candidat dispose alors de 5 ans pour finaliser son parcours de certification et valider les CPU manquants.

Certification professionnelle

Une certification professionnelle délivrée par la Nouvelle-Calédonie est appelée soit « diplôme » si elle vise un métier ou un emploi soit « certificat » s'il s'agit d'une spécialisation. Elle atteste que son titulaire maîtrise les compétences, aptitudes et connaissances permettant l'exercice d'activités professionnelles qualifiées.

Compétence professionnelle

La compétence professionnelle se traduit par une capacité à combiner un ensemble de savoirs, savoir-faire, comportements, conduites, procédures, type de raisonnement, en vue de réaliser une tâche ou une activité. Elle a toujours une finalité professionnelle. Le résultat de sa mise en œuvre est évaluable.

Connaissance

La connaissance correspond à l'ensemble structuré des informations assimilées et intégrées dans un cadre de référence qui permet à l'entreprise de conduire ses activités et d'opérer dans un contexte spécifique, en mobilisant pour ce faire des interprétations différentes, partielles et pour partie contradictoires.

Critère de performance

Un critère de performance sert à porter un jugement d'appréciation sur un objet en termes de résultat(s) attendu(s) : il revêt des aspects qualitatifs et/ou quantitatifs.

Compétence transversale

La compétence transversale désigne une compétence générique commune aux diverses situations professionnelles de l'emploi type. Parmi les compétences transversales, on peut recenser les compétences correspondant :

- à des savoirs de base,
- à des attitudes comportementales et/ou organisationnelles

D

Diplôme

La certification professionnelle délivrée par la Nouvelle-Calédonie est appelée soit « diplôme » si elle vise un métier ou un emploi soit « certificat » s'il s'agit d'une spécialisation. Elle atteste que son titulaire maîtrise les compétences, aptitudes et connaissances permettant l'exercice d'activités professionnelles qualifiées.

E

Emploi type

L'emploi type est un modèle d'emploi représentatif d'un ensemble d'emplois réels suffisamment proches, en termes de mission, de contenu et d'activités effectuées, pour être regroupées : il s'agit donc d'une modélisation, résultante d'une agrégation critique des emplois.

Epreuve

Il s'agit d'un temps d'une durée prédéfinie durant lequel les compétences acquises par le candidat vont être évaluées. Selon la compétence à évaluer, elles peuvent être de plusieurs natures : mise en situation proche de l'exercice réelle, questionnaire à choix multiple, étude de cas, entretien avec le jury...

Le référentiel de certification précise le nombre, la nature, le contenu et la durée de chacune des épreuves que devra subir le candidat pour valider l'ensemble des compétences.

Equivalence de CPU

L'équivalence est accordée à un candidat qui justifie d'avoir obtenu un diplôme ayant des contenus équivalents ou très proches de la certification visée. Le candidat de la voie formation ne suit pas les enseignements ou ne réalise pas les stages pratiques obligatoires et ne subit les épreuves de certification.

Evaluation

Processus d'attestation officielle des acquis d'apprentissage réalisés par la délivrance d'unités ou de certifications : Ensemble des méthodes et procédures utilisées pour apprécier ou juger la performance (savoirs, savoir-faire et/ou compétences) d'un individu, et débouchant habituellement sur la certification.

F

Formacode®

Le thésaurus Formacode® créé par le Centre Inffo permet :

- d'indexer les domaines de formations mais aussi les publics, les moyens et méthodes pédagogiques, les types de certifications...
- de gérer des bases de données sur l'offre de formation
- d'explorer plus facilement des bases de données sur la formation
- d'établir un carrefour entre les nomenclatures « emplois » et « formations » (Rome, NSF et GFE)

J

Jury

Le jury regroupe l'ensemble des personnes chargées d'évaluer les candidats à une certification. Il est composé de professionnels exerçant eux-mêmes l'activité et/ou de formateurs du secteur concerné.

N**Niveau de formation**

Elle sert à indiquer le niveau de qualification nécessaire pour occuper un métier ou un poste dans le monde professionnel.

Cadre 2019	Nomenclature 1969	Niveau de formation
1		
2		
3	V	niveau BEP/CAP
4	IV	niveau baccalauréat ou brevet professionnel
5	III	niveau BTS / DUT
6	II	niveau Licence
7		niveau Master
8	I	niveau Doctorat

Nomenclature des spécialités de formation - NSF

La nomenclature des spécialités de formation en usage actuellement est celle de 1994. Elaborée dans le cadre du CNIS, elle a pour vocation de couvrir l'ensemble des formations, quel qu'en soit le niveau :

- initiales ou continues,
- secondaires ou supérieures,
- professionnelles ou non.

P**Plateau technique**

Il s'agit de l'ensemble des locaux, équipements, outillages individuels ou collectifs, matières d'œuvre ou documentations nécessaires pour l'organisation des épreuves de certification.

Q**Questionnaire à choix multiple (QCM)**

Un questionnaire à choix multiples (QCM) est un outil d'évaluation dans lequel sont proposées plusieurs réponses pour chaque question. Une ou plusieurs de ces propositions de réponse sont correctes. Les autres sont des réponses erronées, également appelées « distracteurs ». Le QCM permet de voir qu'un candidat a bien compris et retenu une réponse juste et qu'il est capable d'identifier les erreurs.

R**Référentiel de certification (RC)**

Le référentiel de certification est un document public à caractère réglementaire (visé par l'arrêté de création du diplôme) qui s'applique aux certifications de la Nouvelle-Calédonie. Le référentiel de certification est établi à partir des activités et compétences professionnelles détaillées dans le référentiel professionnel

Il décrit notamment :

- les modalités et procédures d'évaluation et notamment la nature des évaluations,
- leur durée,
- la composition du jury et la qualité des évaluateurs,
- la description du plateau technique,
- les voies d'accès à la certification,
- les éventuelles conditions particulières d'obtention.

Référentiel Professionnel (RP)

Le référentiel professionnel est un document public à caractère réglementaire (visé par l'arrêté du titre professionnel) qui s'applique aux certifications de la Nouvelle-Calédonie. Il décrit les repères pour une représentation concrète du métier et des compétences qui sont regroupées en activités dans un but de certification.

Répertoire de la certification professionnelle de la Nouvelle-Calédonie (RCP-NC)

Il s'agit d'un site Internet qui répertorie l'ensemble des certifications professionnelles reconnues par la Nouvelle-Calédonie qu'elles soient délivrées par la Nouvelle-Calédonie, l'Etat, les branches professionnelles ou tout autre certificateur public ou privé.

Répertoire opérationnel des métiers et des emplois (ROME)

Le Répertoire Opérationnel des Métiers et des Emplois est géré par Pôle Emploi. Il est constitué de fiches métiers qui font le lien avec le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP).

S

Savoir (voir connaissance)

Le savoir est une donnée, un concept, une procédure ou une méthode qui existe à un temps donné hors de tout sujet connaissant et qui est généralement codifié dans des ouvrages de référence.

Savoir-faire

Le savoir-faire est constitué de l'ensemble des tâches et des pratiques de travail qui y est associé mis en œuvre dans le cadre des situations de travail rencontrées dans l'emploi visé par la certification.

Savoir-faire technique

Le savoir-faire technique est le savoir procéder, la capacité à opérer et à mobiliser en utilisant une technique dans la mise en œuvre de la compétence professionnelle ainsi que les processus cognitifs impliqués dans la mise en œuvre de ce savoir-faire.

Savoir-faire relationnel (savoir être)

C'est un savoir comportemental et relationnel qui identifie toutes les interactions socioprofessionnelles réalisées dans la mise en œuvre de la compétence professionnelle pour une personne. Il s'agit d'identifier si la relation s'exerce : à côté de (sous la forme d'échange d'informations) ou en face de (sous la forme de négociation) ou avec (sous la forme de travail en équipe ou en partenariat etc.).

Savoir-faire organisationnel (savoir être)

C'est un savoir et un savoir-faire de l'organisation et du contexte impliqués dans la mise en œuvre de l'activité professionnelle pour une ou plusieurs personnes.

V

Validation des acquis de l'expérience

Reconnue depuis 2010 par le code du travail, la validation des acquis de l'expérience (VAE) permet de faire reconnaître son expérience notamment professionnelle ou liée à l'exercice de responsabilités syndicales, afin d'obtenir un diplôme, un titre ou un certificat de qualification professionnelle. Diplômes, titres et certificats sont ainsi accessibles grâce à l'expérience (et non uniquement par le biais de la formation initiale ou continue) selon des dispositions définies par chaque certificateur.

8. COMPOSITION DU GROUPE DE TRAVAIL

ANIMATION DU GROUPE DE TRAVAIL ET INGENIERIE DE CERTIFICATION

- Christophe **JOLY**, DFPC, ingénieur de la certification professionnelle

DIRECTION TECHNIQUE

Emeric **FAURE**, DAMNC, directeur adjoint et chef de la sécurité des navires et de la navigation
Delphine **LE-MEUR**, DAMNC, cheffe du service des gens de mer et de la formation maritime

PROFESSIONNELS

Capitaines de navires

- Marc **NEGRELLO**, capitaine de navire, transport touristique, gérant de la société « Casy express »,
- Abel **CICA**, capitaine de navire, pêcheur professionnel aux Iles Loyauté et président de la CPPNC,
- Christophe **PIERRON**, capitaine de navire, pêcheur professionnel en province-Sud et président de la FPPCPS,
- Cédric **LETEINTURIER**, capitaine de navire, transport touristique, gérant de la société « Nautica »,
- Joseph **DJAMALI**, capitaine de navire, pêcheur professionnel en province-Nord,
- Pascal **MERCIER**, capitaine de navire, pêcheur professionnel en province-Nord

EXPERTS CONSULTES PAR LE GROUPE DE TRAVAIL

- Chloé **FILLINGER**, coordinatrice de la confédération des pêcheurs professionnels de Nouvelle-Calédonie
- Zacharie **MOENTEAPO**, chef de la cellule pêche artisanale à la province-Nord
- Julien **PAGÉS**, technicien des pêches à la direction du développement durable des territoires de la province-Sud
- Jean-Pierre **PRUDENT**, conseiller de gestion agricole à la direction du développement durable des territoires de la province-Sud